

Scène Ouvverte

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Dans le cadre de la valorisation des pratiques amateurs, la Ville du Taillan-Médoc met en place en 2016 des Scènes Ouvertes : une fois par trimestre, un artiste solo ou un groupe peut se produire dans le Hall du Pôle Culturel, pour un set acoustique de 20 minutes maximum.

Trois dates de concert sont prévues dans le cadre de « Scène Ouverte » :

- Samedi 15 octobre 2016 à 16h30 - **Dates limites d'envoi du dossier le 15 septembre 2016**
- Samedi 28 janvier 2017 à 16h30 - **Dates limites d'envoi du dossier le 20 décembre 2016**
- Samedi 1er avril 2017 à 16h30 - **Dates limites d'envoi du dossier le 20 février 2016**

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le tremplin est ouvert aux artistes solo ou groupes amateurs, sans limite d'âge.

L'inscription est gratuite.

Aucune demande de rémunération ni de défraiement ne sera prise en compte.

Article 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer, les artistes ou groupes candidats doivent télécharger le dossier d'inscription présent sur le site de la Médiathèque du Taillan-Médoc, et envoyer avant la date limite pour chaque session :

- Le présent dossier rempli
- Une maquette comportant 3 à 5 titres originaux (CD, fichier mp3 par mail ou lien Internet)
- Une autorisation parentale pour les mineurs

> Les CD contenant les maquettes ne seront pas retournés à leur propriétaire

> Les candidats mineurs doivent obligatoirement fournir une attestation les autorisant à participer aux Scènes ouvertes du Taillan-Médoc, datée et signée par le détenteur de l'autorité parentale.

Par courrier :

Médiathèque - Dispositif « Scènes ouvertes »
27 rue Plein Soleil
33320 LE TAILLAN-MEDOC

ou par mail : mediatheque@taillan-medoc.fr

Scène Ouvverte

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION - suite

Article 3 : SÉLECTION DES CANDIDATS

Après réception des dossiers complets et écoute des maquettes envoyées par les candidats, la médiathèque sélectionnera, sur critères qualitatifs*, un groupe ou artiste solo qui sera invité à participer à une session des Scènes Ouvertes, dans le Hall du Pôle Culturel de la Haye, au Taillan-Médoc.
Cette sélection des candidats est du ressort du jury constitué pour l'occasion.

Article 4 : MONTAGE / DÉMONTAGE

L'artiste ou groupe sélectionné s'engage à se rendre disponible pour l'installation de l'espace au moins une heure avant la représentation.

Les musiciens et/ou chanteurs doivent apporter leurs propres instruments, sonorisation et matériel. Ils en ont l'entière responsabilité et doivent prendre en charge toute logistique technique (installation/désinstallation) en lien avec leur prestation.

Article 5 : REPRÉSENTATION

L'artiste ou groupe sélectionné jouera 20 minutes sur scène, pour un set acoustique ou légèrement sonorisé (sonorisation par les soins de l'artiste, pas de matériel disponible sur place).

Il n'y aura pas de rappel pour les artistes.

L'organisateur s'engage à déclarer auprès de la SACEM les titres joués lors de la représentation.

Article 6 : ASSURANCES

L'artiste ou groupe sélectionné déclare avoir souscrit un contrat d'assurance RC (responsabilité civile) nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers durant sa prestation. Le matériel de l'artiste ou groupe est placé sous son entière responsabilité. L'artiste ou groupe s'engage à n'engager aucune poursuite à l'encontre de l'organisateur en cas de perte, vol ou dégradation.

Article 7 : COMMUNICATION / DROITS

Les artistes participants autorisent la Ville du Taillan-Médoc à filmer et/ou prendre des photographies de leur représentation. Ils acceptent la mise en ligne d'articles, photos et vidéo les concernant sur divers supports de communication (affiches, flyers, sites Internet, réseaux sociaux...), pour promouvoir l'événement.

Les extraits enregistrés par la Ville seront conservés et pourront être intégrés au fonds musique de la médiathèque.

** Critères qualitatifs :*

- Qualité de l'interprétation,

- Justesse

- Cohérence de la programmation générale

(représentation de différents styles musicaux au cours de l'année)

Scène Ouvverte

DOSSIER D'INSCRIPTION

RÉFÉRENT *(Personne prenant la responsabilité de l'inscription)*

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... *(Pour les mineurs, renseigner la feuille «Autorisation parentale»)*

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

PRÉSENTATION DE L'ARTISTE OU DU GROUPE

Nom et courte présentation (style, compositions ou reprises, influences musicales, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

Date de création du groupe :/...../.....

Nombre total de participants :

Instruments utilisés :

.....

Site Internet (ou page Facebook, liens Youtube, Soundcloud, etc.) :

.....

.....

Je souhaite m'inscrire, ou inscrire mon groupe, à la scène ouverte du :

(Merci de cocher une seule date)

☐ 15 octobre 2016

☐ 28 janvier 2017

☐ 1^{er} avril 2017

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter le contenu.

Date et signature :

Scène Ouvverte

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

autorise l'enfant :

Nom :

Prénom :

à participer à la Scène ouverte organisée par la Ville du Taillan-Médoc, le :

☐ 15 octobre 2016

☐ 28 janvier 2017

☐ 1^{er} avril 2017

☐ J'accepte que la médiathèque prenne des photos ou filme pendant la prestation

☐ Je n'accepte pas que la médiathèque prenne des photos ou filme pendant la prestation

Signature :

Avant d'envoyer le dossier, avez-vous pensé à tout ?

- ✓ Dossier complété
- ✓ Maquette (CD, fichier, lien Internet)
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs

➤ Tout dossier incomplet ne pourra être présenté au jury.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

MÉDIATHÈQUE DU TAILLAN-MÉDOC : 05.56.35.60.96 - mediatheque@taillan-medoc.fr